

Projets	Montant de l'aide financière
DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE	2,0 M\$
Renouvellement du multimédia pour le Musée de Pointe-à-Callière	
LES INTERVENTIONS D'APPOINT DANS LES QUARTIERS CIBLÉS	5,0 M\$
Rénovation, mise à niveau, réinvestissement, amélioration des équipements publics de propriété municipale	
LES PROBLÈMES SOCIAUX EN MILIEU URBAIN	
Portes de sortie de l'itinérance	400 000 \$
Jeunes de la rue: support aux organismes	300 000 \$
Les jeunes Montréalais et le Sommet de la Jeunesse	200 000 \$
Mise sur pied d'un conseil des aînés	90 000 \$
Toxicomanie et support aux ressources	500 000 \$
Prostitution et support aux ressources et projets pilotes	510 000 \$
Total:	21 000 000 \$
31820	

Gouvernement du Québec

Décret 315-99, 31 mars 1999

CONCERNANT le versement d'une aide financière de 24 000 000 \$ à Quartier international inc. pour la réalisation du Quartier international de Montréal

ATTENDU QUE le gouvernement désire soutenir la reconversion économique de Montréal, son regain culturel, touristique et financier par la réalisation d'un plan d'action conjoint du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE Quartier international inc. a déposé une demande d'aide financière de 24 000 000 \$ au gouvernement du Québec dans le cadre du Fonds de déve-

loppement de la métropole pour l'aider à réaliser des travaux d'amélioration du Quartier international de Montréal;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal appuie le projet et collabore à sa réalisation;

ATTENDU QUE ces travaux sont requis pour rendre le quartier environnant et le Palais des congrès de Montréal plus attrayants aux congressistes et aux touristes, pour assurer le développement de la partie est du centre-ville et pour attirer à Montréal les nouveaux organismes internationaux qui seront localisés dans le quartier;

ATTENDU QUE la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole et ministre des Affaires municipales et de la Métropole administre le Fonds de développement de la métropole;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole et ministre des Affaires municipales et de la Métropole:

QUE la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole et ministre des Affaires municipales et de la Métropole soit autorisée à contribuer, pour un maximum de 24 000 000 \$, aux coûts directs pour réaliser des travaux d'amélioration du Quartier international de Montréal, le tout conformément aux termes et conditions stipulés par la ministre;

QUE cette contribution à laquelle s'ajoute le coût du financement découlant du loyer de l'argent soit payable sous forme de remboursement du service de dette, sur une période de vingt ans, à même les crédits du Fonds de développement de la métropole.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

31821

Gouvernement du Québec

Décret 316-99, 31 mars 1999

CONCERNANT le renouvellement du mandat de M^e Pierre H. Cadieux comme régisseur et vice-président de la Régie du logement

ATTENDU QUE les articles 7.6, 7.14, 7.15 et 7.17 de la Loi sur la Régie du logement (L.R.Q., c. R-8.1) ont été édictés par l'article 603 de la Loi sur l'application de la Loi sur la justice administrative (1997, c. 43);